

COMMISSION de SURVEILLANCE
du SECTEUR FINANCIER

RAPPORT D'ACTIVITÉS

2004

Commission de Surveillance du Secteur Financier

110, route d'Arlon

L-2991 LUXEMBOURG

Tél. : (+352) 26 251-1

Fax : (+352) 26 251-601

E-mail : direction@cssf.lu

Internet : <http://www.cssf.lu>

Rédaction terminée le 1er mars 2005.

La reproduction du rapport d'activités est autorisée à condition d'en citer la source.

Conseil graphique : metaph

Impression : Victor Buck



PREFACE

Ainsi que je l'avais annoncé l'année passée, la reprise des activités qui s'est amorcée en 2003 a eu lieu bien que ses effets restent encore modestes. On assiste actuellement à une stabilisation de la place financière dans son ensemble due au fait que certains domaines d'activités se sont développés tandis que d'autres sont en régression. De plus, chaque entité a sa propre vie, ce qui fait qu'il n'y a pas de tendances généralisées pour l'ensemble du secteur financier.

Parmi les événements qui, en 2004, ont particulièrement influencé les activités sur la place financière, il y a lieu de relever les mesures fiscales prises par certains pays voisins. Toutefois, les répercussions de ces mesures qui se sont faites sentir sur la place financière de Luxembourg n'ont pas atteint un ordre de grandeur susceptible d'entraver son développement. En dépit des craintes, elles ont même eu un aspect positif pour le Luxembourg, puisque ce fut pour beaucoup de clients l'occasion de s'interroger sur l'organisation de la gestion de leur fortune à l'avenir. Le fait que la très grande majorité de ceux-ci ont décidé de continuer leurs relations avec les banques luxembourgeoises constitue un facteur très positif pour l'avenir de notre place financière. La confiance accordée aux banques luxembourgeoises prouve que les considérations fiscales ne sont plus les seuls critères pour planifier la gestion de fortune. Pour moi, il n'y a pas de doute que dans le domaine de la gestion de fortune, comme dans bien d'autres, la place financière a un avenir prometteur si elle s'efforce à améliorer les prestations de services aux clients dans des conditions attrayantes.

Le rapport annuel 2004 montre clairement que la place financière est en train de se diversifier davantage. Par la création d'instruments financiers nouveaux, le cadre légal luxembourgeois permet à ceux qui savent les utiliser de réaliser des opérations très intéressantes.

Je voudrais également souligner que le domaine international implique un travail de plus en plus important pour notre institution et les relations internationales demandent un effort grandissant aux collaborateurs pour réussir à suivre le rythme très exigeant des discussions sur les textes les plus divers.

Si l'on peut conclure que l'année 2004 a été bonne et que l'image positive de la place financière s'est consolidée, je voudrais cependant relever que nous avons constaté certains comportements d'acteurs de la place qui ne s'accordent pas avec cette image. Il ne s'agit pas de généraliser, mais à mon avis, il y a trop de cas dans lesquels des auteurs d'actes répréhensibles n'en subissent pas les conséquences en ce qui concerne la poursuite de leur activité professionnelle. Souvent, l'auteur de l'acte est simplement éloigné de la gestion tout en se voyant accorder des indemnités qui dépassent largement les attentes normales. Parfois, on a même l'impression que le crime paie ce qui a un effet néfaste pour la réputation d'un centre financier. De plus, on constate trop souvent que si de tels professionnels cherchent à reprendre un emploi, les nouveaux employeurs ont tendance à ne pas vouloir en savoir trop, tout en prenant sciemment le risque que les actes répréhensibles sont à nouveau perpétrés par les personnes concernées. Voilà pourquoi je tiens à souligner qu'à l'avenir, la CSSF insistera davantage à ce que les acteurs de la place financière veillent à faire preuve d'un comportement irréprochable correspondant à une éthique professionnelle intacte. Dans ce contexte, j'invite les acteurs du secteur financier à parler ouvertement entre eux, tout en observant évidemment les dispositions légales.

Pour finir, je ne voudrais pas manquer de rendre hommage à Monsieur Charles Kieffer qui a fait valoir ses droits à la retraite au 31 décembre 2004. Comme Directeur à la CSSF, il a été un collègue compétent, engagé et jovial à qui nous devons une part importante de la réussite de notre institution. Au cours de sa longue carrière dans le secteur public, mais également dans le secteur privé qui en fut le point de départ, il a contribué activement au développement de la place financière de Luxembourg.

Jean-Nicolas SCHAUS
Directeur général

TABLE DES MATIERES

	Les organes dirigeants de la Commission de Surveillance du Secteur Financier	9
I	LA SURVEILLANCE DES BANQUES	11
	1. L'évolution du secteur bancaire en 2004	
	2. L'évolution du cadre réglementaire	
	3. La pratique de la surveillance prudentielle	
II	LA SURVEILLANCE DES ORGANISMES DE PLACEMENT COLLECTIF	45
	1. L'évolution du secteur des OPC en 2004	
	2. Les nouvelles unités agréées en 2004	
	3. Les unités fermées en 2004	
	4. L'évolution des OPC investissant principalement dans d'autres OPC	
	5. Les sociétés de gestion	
	6. L'évolution du cadre réglementaire	
	7. La pratique de la surveillance prudentielle	
III	LA SURVEILLANCE DES FONDS DE PENSION	83
	1. L'évolution du secteur des fonds de pension en 2004	
	2. L'évolution du cadre légal	
IV	L'ENCADREMENT DES SICAR	87
	1. Le cadre légal	
	2. La pratique de la surveillance prudentielle	
V	LA SURVEILLANCE DES AUTRES PROFESSIONNELS DU SECTEUR FINANCIER	91
	1. L'évolution en 2004 du secteur des autres professionnels du secteur financier (PSF)	
	2. La pratique de la surveillance prudentielle	
VI	LA SURVEILLANCE DES MARCHES D'ACTIFS FINANCIERS	115
	1. Les déclarations des transactions sur actifs financiers	
	2. Les enquêtes menées par la CSSF dans le cadre de la surveillance des marchés d'actifs financiers	
	3. La pratique de la surveillance	
VII	LA SURVEILLANCE DES SYSTEMES D'INFORMATIONS	125
	1. Les activités en 2004	
	2. La pratique de la surveillance	

VIII	LES MESURES DE SANCTION DE LA CSSF	133
	<ol style="list-style-type: none">1. Les mesures d'intervention de la CSSF2. Les sanctions prononcées en 2004	
IX	LES RECLAMATIONS DE LA CLIENTELE	137
	<ol style="list-style-type: none">1. Les réclamations en 20042. L'analyse des réclamations traitées en 20043. Le réseau Fin-Net, le réseau transfrontalier extrajudiciaire de plaintes concernant les services financiers	
X	LA COOPERATION INTERNATIONALE : LA PARTICIPATION DE LA CSSF AUX GROUPES INTERNATIONAUX	147
	<ol style="list-style-type: none">1. La coopération au sein des institutions européennes2. La coopération multilatérale	
XI	LA LEGISLATION ET LA REGLEMENTATION BANCAIRES ET FINANCIERES	173
	<ol style="list-style-type: none">1. Les directives en cours de négociation au niveau du Conseil de l'Union européenne2. Les directives adoptées par le Conseil et le Parlement européen et qui n'ont pas encore été transposées au plan national3. Les lois votées en 20044. Les circulaires émises en 20045. Les circulaires en vigueur	
XII	L'ORGANISATION INTERNE DE LA CSSF	191
	<ol style="list-style-type: none">1. Fonctionnement de la CSSF2. Ressources humaines3. Systèmes d'information4. Composition du personnel5. Comités internes	
	ANNEXES	205
	<ol style="list-style-type: none">1. Les communications en matière de lutte contre le blanchiment d'argent et contre le financement du terrorisme2. La CSSF en chiffres3. La place financière en chiffres4. Liste téléphonique	



| Simone DELCOURT | Arthur PHILIPPE | Jean-Nicolas SCHAUS |

LES ORGANES DIRIGEANTS DE LA COMMISSION DE SURVEILLANCE DU SECTEUR FINANCIER

Le Conseil

Président	Jean GUILL <i>Directeur du Trésor, Ministère des Finances</i>
Vice-Président	Gaston REINESCH <i>Administrateur Général, Ministère des Finances</i>
Membres	Rafik FISCHER <i>Membre du Conseil d'administration de l'Association Luxembourgeoise des Fonds d'Investissement</i>
	Jean FUCHS <i>Président de l'Association Luxembourgeoise des Professionnels du Patrimoine</i>
	François MOES <i>Président de l'Association des Banques et Banquiers, Luxembourg</i>
	Etienne REUTER <i>Premier Conseiller de Gouvernement, Ministère des Finances</i>
	Claude WIRION <i>Membre du Comité de Direction du Commissariat aux Assurances</i>
Secrétaire	Danielle MANDER

La Direction

Directeur général	Jean-Nicolas SCHAUS
Directeurs	Arthur PHILIPPE
	Simone DELCOURT (à partir du 1 ^{er} janvier 2005)
	Charles KIEFFER (jusqu'au 31 décembre 2004)